

ARGAN : Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2017

Les actionnaires de la Société ARGAN sont invités à participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le :

Mercredi 13 décembre 2017 à 09 heures 30
à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine - Salle A
2 bis, rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le projet des textes de résolutions, a été publié au BALO du 8 novembre 2017 (bulletin n°134).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 27 novembre 2017, ainsi qu'au Journal Spécial des Sociétés du 27 novembre 2017.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Les documents et informations prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'Argan, à l'adresse suivante : www.argan.fr, rubrique Espace Investisseurs /Assemblées Générales et sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les autres documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont accessibles ou tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que le traité d'apport est consultable au siège social d'ARGAN.

Calendrier financier du premier trimestre 2018

(Diffusion du communiqué de presse après bourse)

- Lundi 2 janvier 2018 : Chiffre d'affaires annuel 2017
- Mercredi 17 janvier 2018 : Résultats annuels 2017

A propos d'Argan

ARGAN est la première foncière française spécialisée en **DEVELOPPEMENT & LOCATION D'ENTREPOTS PREMIUM** pour des entreprises de premier plan.

ARGAN associe la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire et portée par une équipe de cadres experts dans leurs spécialités, à la transparence d'une société cotée en Bourse.

Détenant un parc d'une cinquantaine d'entrepôts **PREMIUM**, valorisés 1,1 milliard d'euros au 30 juin 2017, ARGAN est un expert global innovant et performant en immobilier logistique.

ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et fait partie des indices CAC All-Share et IEIF SIIC France. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.



Francis Albertinelli - Directeur Administratif et Financier

Marie-Alexandrine Godin - Secrétaire Générale

Tél : 01 47 47 05 46

E-mail : contact@argan.fr

| Citigate
| Dewe Rogerson

Alexandre Dechaux – Relations presse

Tél : 01 53 32 84 79

E-mail : alexandre.dechaux@citigate.fr